



COMMISSION D'ACCÈS  
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

**Cada**

Monsieur Georges FITAMANT  
Cross Ar Gorrec  
29190 PLEYBEN

Le Président

Paris, le 20 AVR. 2007

Références à rappeler : 20071497-AL  
Vos références : votre courriel du 15 mars 2007

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier l'avis rendu par la commission d'accès aux documents administratifs dans sa séance du 19 avril 2007, en réponse à votre demande. Cet avis est également adressé à l'autorité administrative que vous aviez saisie.

---

Avis n° 20071497-AL du 19 avril 2007

---

Monsieur Georges FITAMANT a saisi la commission d'accès aux documents administratifs, par courrier enregistré à son secrétariat le 15 mars 2007, à la suite du refus opposé par le ministre de la défense à sa demande de copie de deux contrats signés par l'intéressé et ses parents fin 1964 ou début 1965, relatifs à son engagement de cinq ans, plus deux ans d'école d'apprentissage.

En réponse à la demande qui lui a été adressée, le ministre de la défense a informé la commission que le dossier individuel de M. FITAMANT ne comportait pas les contrats dont il demande la communication et que les recherches pour retrouver ces derniers n'ont pas abouti. Seul l'état signalétique et des services lui a donc été transmis.

Par conséquent, la commission ne peut que déclarer la présente demande sans objet.

---

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président,  
Le Rapporteur général adjoint

Olivier HENRARD  
Maître des requêtes au Conseil d'Etat